

**Commune  
De  
Saint Georges d'Espéranche  
Isère**

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Séance du 17 mai 2022*

**Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

**01 – COLL'IN COMMUNAUTE  
Approbation du pacte financier et fiscal**

Madame Le Maire présente le Pacte Financier et Fiscal 2022-2025 qui confirme l'engagement de COLL'in Communauté de consacrer ses ressources à des mécanismes de solidarité et de péréquation financière en direction de ses communes. Le Pacte s'articule autour de quatre axes :

- Restitution des moyens financiers aux communes pour exercer la compétence périscolaire du mercredi ;
- Formalisation financière de l'usage temporaire des locaux communaux par les services communautaires ;
- Mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire de 600k€ en 2022 et 2023 au profit des communes, incluant une enveloppe classique, une enveloppe de solidarité culturelle et une clause de revoyure au terme de 2023 ;
- Renouvellement d'un fonds de soutien aux investissements communaux de 1.5M€ sous forme de Fonds de concours versés aux communes.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce projet.

**02 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022  
Prélèvement pour charges ADS 2021**

Vu la délibération N°63-2014 du 21 octobre 2014, approuvant la mise en place d'un service mutualisé « Instruction des autorisations d'urbanisme » au sein de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (CCCND) ;

Vu la délibération N°63-2016 du 22 novembre 2016, approuvant l'avenant N°1 à la convention d'origine donnant un avis favorable à la facturation de ce service par prélèvement sur les attributions de compensation versées aux communes utilisatrices ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le montant du prélèvement correspondant au coût net effectif du service calculé par la CCCND pour l'année 2021, à savoir 21 076 €.

**03 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE N°35 AU LIEUDIT LA PRINCIERE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section AE N°35 se situe au lieudit La Princièrè, classée au PLU en zone naturelle.

Madame le Maire explique qu'un accord est intervenu avec les propriétaires pour une cession à la Commune au prix forfaitaire de 1 000 euros (mille euros) ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'une telle acquisition ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AE N°35, d'une surface totale de 641m<sup>2</sup> appartenant aux consorts CORDIER au prix forfaitaire de 1 000 € (mille euros).

#### **04 – Modification de la Commission urbanisme suite à la démission d'un conseiller**

Madame le Maire explique que conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal fixe les Commissions et désigne les conseillers devant siéger dans chacune d'elles.

Considérant la réception d'un courrier de Monsieur André LASSALLE souhaitant démissionner de la commission urbanisme pour des raisons personnelles.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la démission de Monsieur André LASSALLE.

#### **05 - INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE**

Madame Le Maire remercie très chaleureusement Monsieur Gérard MIGUET, élu et Président du Comité des fêtes pour l'organisation et la réalisation de la fête des classes du week end dernier.

Elle informe les conseillers d'une rencontre prévue mardi 24 Mai concernant le dossier BERTHON. Un expert judiciaire nommé par le Tribunal Administratif va se rendre sur place à la demande en référé des Consorts BERTHON.